



Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15 (dont 1 procuration)
Date de la convocation		
31 octobre 2014		
Date d'affichage		
31 octobre 2014		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 5 janvier 2015

Délibération n° 2015-05

L'an deux mille quinze et le cinq janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

Présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Marie PEES, Laurent MARQUE, Marie-Christine GARROcq, Paul LAMOURE, Etienne CURT, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie-Claude PINOUT, Jean-Jacques ALBIRA Solange BECAAS, Richard BELLON

Excusés :

Secrétaire de séance : Paul LAMOURE

Objet : Organisation des temps périscolaires

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la compétence "enfance-jeunesse" adopté par la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) et entériné par arrêté préfectoral le 17 novembre 2014 est effectif à partir du 1er janvier 2015.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention, proposée par la CCVO, destinée à établir les rapports entre les partenaires pour l'organisation des nouveaux temps périscolaires.

Cette convention prévoit la mise à disposition des matériels et équipements, ainsi que les modalités financières.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la CCVO, la convention pour l'organisation des nouveaux temps d'activités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé les membres présents
Pour extrait conforme, le 7 janvier 2015.*

Le Maire,

Patrick LABERNADIE.